ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge des obsèques nationales des anciens Présidents de la République

Question écrite n° 29334

Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le Premier ministre sur la prise en charge des obsèques nationales des anciens Présidents de la République. Le Président de la République a décrété le 26 septembre 2019 (JORF n° 0225 du 27 septembre 2019) une journée de deuil national en raison du décès de M. Jacques Chirac, ancien Président de la République. Il lui demande si les frais d'obsèques de M. Chirac ont été supportés par l'État et, le cas échéant, quel en a été le coût détaillé à l'euro près ainsi que le programme budgétaire imputé. Concernant le régime juridique des deuils, hommages et obsèques nationaux, il souhaiterait savoir quels sont les fondements textuels de chacun de ces régimes et les usages républicains en vigueur.

Données clés

Auteur : M. Régis Juanico
Circonscription : Loire (1re circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29334
Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales
Ministère interrogé : Premier ministre
Ministère attributaire : Première ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 mai 2020, page 3286
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)